

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Du 24 février 2015 - 19H30**

Présents : M. Mmes MANUBY Didier, MEGE Isabelle, CHAPTARD Michel, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, ANTUNES Fernand, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, BOUCETTA Mounia, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence et BERTHIER Yannick.

Absents : MM. MAZERON Laurent (procuration à Mme LOBJOIS), DE JESUS José (procuration à Mme COURTADON), ROSSIGNOL Alexis.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- OCCUPATION DES POSTES D'ADJOINTS
- ELECTION D'UN ADJOINT
- DELEGATIONS
- INDEMNITE DE FONCTION

Occupation des postes d'adjoints :

Suite à la démission de son poste de 2^{ème} adjoint de M. Michel CHAPTARD, il doit être procédé à l'élection d'un nouvel adjoint.

Le Maire informe le Conseil Municipal que deux possibilités existent : soit l'adjoint nouvellement élu occupera le dernier rang des adjoints, les autres passant au rang supérieur, soit l'adjoint nouvellement élu peut occuper le même rang que l'adjoint qui occupait le poste devenu vacant, par décision préalable à l'élection.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que l'adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'adjoint qui occupait le poste devenu vacant, soit le 2^{ème} rang.

Election du 2^{ème} adjoint :

Le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 2^{ème} adjoint.

M. Pascal ESTIER prend la parole pour expliquer la gestion de la première démission de M. Chaptard deux ans auparavant pendant le précédent conseil.

Il informe l'assemblée qu'il ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal a désigné Mme MEGE en qualité de secrétaire et en tant qu'assesseurs : Mme Raquel FERREIRA et M. Jérôme BARBARIN.

Une candidature a été déposée : celle de M. Fernand ANTUNES.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 17
<u>A déduire</u> : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	: 4
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	: 13
Majorité absolue	: 7

Nombre de suffrages obtenus par M. Fernand ANTUNES	: 12
Nombre de suffrage obtenu par M. Jérôme BARBARIN	: 1

M. Fernand ANTUNES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Indemnités de fonction du 2^{ème} adjoint :

Le Maire précise qu'il donne délégation de fonctions au 2^{ème} adjoint pour les affaires de « Travaux, voirie et bâtiment, réseaux, embellissement... » et qu'il y a lieu d'attribuer à l'adjoint nouvellement élu une indemnité.

Le Conseil Municipal fixe l'indemnité du 2^{ème} adjoint à 12,50 % de l'indice brut 1015.

M. Chaptard intervient en réponse à M.Estier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.